

**Contrat Partenaires Jeunes 2013/2014**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

**Sont absents et excusés** : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 4).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe souhaite renouveler la mise en place en 2013/2014 du dispositif « Contrat Partenaires Jeunes » en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.

Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs des jeunes de 6 à 19 ans révolus (les jeunes dont le quotient familial, calculé par la CAF, est inférieur à 500 € peuvent en bénéficier).

L'aide financière accordée est plafonnée à 120 € par contrat. Dans son application, la Ville de Dieppe priorise dans un premier temps le financement de l'inscription à une activité et dans un second temps le financement de l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité.

Dans le cadre de la fourniture des équipements, il est proposé d'engager un partenariat avec les enseignes Décathlon et Intersport. Les bénéficiaires du dispositif devront se rendre dans ces enseignes afin de pouvoir s'équiper.

Un partenariat est aussi mis en place avec les associations sportives et les structures culturelles afin de pouvoir assurer un suivi de chaque contrat.

En échange du financement d'une activité de loisirs, les jeunes doivent s'engager dans une démarche citoyenne ou d'amélioration de leur insertion par la réalisation d'une contrepartie collective ou individuelle (pour les 11/19 ans). Les projets interviennent dans les domaines de l'intergénérationnel, l'environnement, ou bien encore l'animation socioculturelle de la commune.

En plus du soutien financier, les jeunes bénéficient d'un accompagnement personnalisé tout au long de la durée du contrat.

L'engagement entre le jeune, sa famille, la CAF et la Ville est formalisé par la signature d'un contrat.

Ce dispositif est soutenu financièrement à part égale entre la CAF et la Ville. Le principe d'une participation minimum des familles est posé en fonction de la valorisation du résiduel restant inévitablement à leur charge.

Il est convenu pour la période de septembre 2013 à juin 2014, la signature de 100 contrats.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 24 septembre 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du dispositif « Contrat Partenaires Jeunes » sur le territoire de la Ville de Dieppe en 2013 / 2014 et d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec la CAF et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville,

- à signer les conventions avec les enseignes partenaires et à leur verser le règlement des achats réalisés au sein de leur magasin sous forme de mandat administratif,
- à verser aux associations sportives et aux structures culturelles la participation financière correspondant aux inscriptions de chaque jeune engagé sous forme de mandat administratif,
- à signer les contrats avec les familles et la CAF.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--